

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260605-2026_06_07-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 13
- Pouvoirs : 0
- Votants : 13

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET
Rapporteur : M Georges DELAHAYE.

Objet : Désignation des membres suppléants au SIEA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;
- Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;
- Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres,
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,
- Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;
- Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative,
- Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Brens, comptant 1 123 habitants (INSEE 01/01/2023), doit désigner un (1) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De nommer :
 - M Georges DELAHAYE (délégué titulaire)
 - Mme Sandrine LACHIZE-PICCINO (déléguée suppléant)
 - M Norbert AUBRUN (délégué suppléant).

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026
Madame le Maire.

